

en application de l'article R717-78-1 du code rural et de la pêche maritime et de l'arrêté du 31 mars 2011 modifié

• Informations générales

Prescripteur : UT MONTAGNE NOIRE (877504)

Vincent FUSTER (/ 07 77 33 73 11)

Producteur : UP MIDI PYRENEES EST (875520)

Damien VIGUIER (/ 07 77 33 66 16)

Prestations à réaliser

• Descriptif et Localisation

Réseau de desserte : entretien des accotements et talus au lamier. Intervention quand nécessaire sur le tronçon (réf: 04-GVIN-ACT00)

Forêt domaniale de NORE (DO)

Localisation : RF de Lesparbié et RF du Beson

Total :

Commandé	Un
5,044	KM

• Prescriptions [P] / Consignes [C] (hors sécurité)

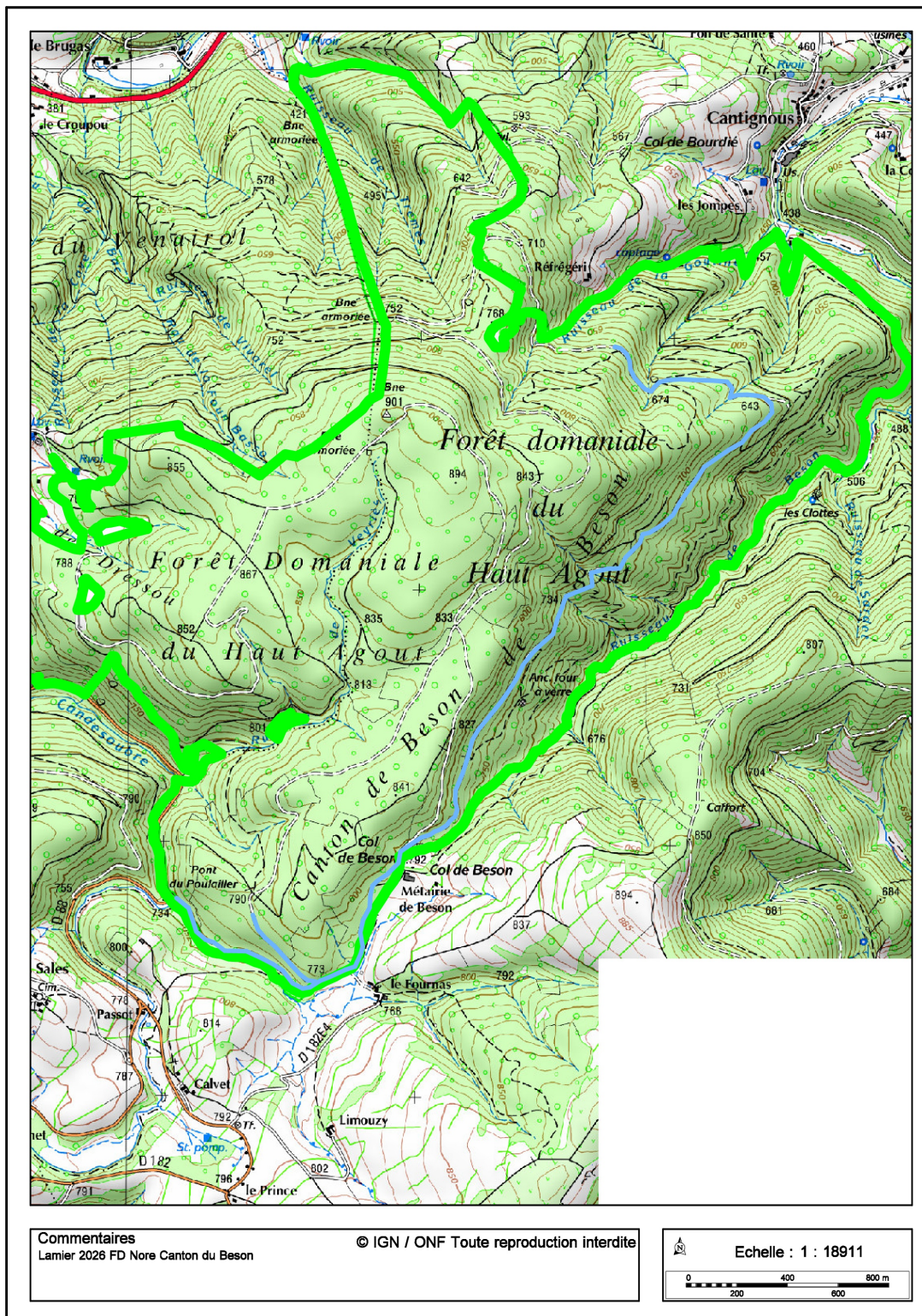
Date de début: 01/07/2026 Date de fin: 31/07/2026

Juillet

Technique

- ° [P] Détail du nombre de passages par accotements : 1+1
- ° [P] Modalités de l'intervention : passage du lamier
- ° [P] Hauteur à élaguer et rang de passage : 4-5m

- **Plan(s) d'intervention**



en application de l'article R717-78-1 du code rural et de la pêche maritime et de l'arrêté du 31 mars 2011 modifié

Sécurité sur le chantier

• Informations liées aux secours

Numéros d'urgence : 112 [Secours européen] 18 [Pompiers] 15 [SAMU]

Point de rencontre pour sauvetage terrestre (PRS)	• SDIS: PRS 81 121 • Lieu : Sales, place village (LACABAREDE) • GPS : (43.437450, 2.601044) • DFCI: GD22A3.3
Couverture téléphonique	• Chantier : ☐ Oui ☒ Non • Point desservie à proximité : Habitation (ferme), village de Sales, Dressou ou Lacabrède
Consignes d'accès au chantier	<i>Aucune consigne d'accès</i>

• Plan de secours

Aucun plan de secours

en application de l'article R717-78-1 du code rural et de la pêche maritime et de l'arrêté du 31 mars 2011 modifié

• Facteurs de risques

Risques biologiques	• RISQUE : Affections provoquées par les chenilles processionnaires. • RISQUE : Affections provoquées par les piqûres de frelons et autres hyménoptères. • RISQUE : Affections provoquées par les piqûres de vipères. • RISQUE : Borréliose de Lyme, Hantavirose, Encéphalite à tiques (transmises par les tiques). • RISQUE : Echinococcose (transmise par les chiens, chats, renards...). • RISQUE : Leptospirose (transmise par les mammifères, notamment les rongeurs). • RISQUE : Rage.
Risques liés aux ouvrages	• RISQUE : Chasse. • RISQUE : Chemin balisé. • RISQUE : Fossé d'irrigation. • RISQUE : Ligne électrique aérienne. • RISQUE : Voie accessible aux véhicules à moteur.
Risques liés à l'état sanitaire du peuplement	Néant
Risques liés à la nature du terrain	• RISQUE : Source

• Prescriptions/Consignes de sécurité spécifiques au chantier (*) de secours

- [C] Pose des panneaux de signalisation routière
- [C] EPI pour outil manuel (Chaussures ou bottes de sécurité, Gants, Respect des distances de sécurité entre 2 opérateurs)
- [C] Consignes générales pour SECOURS (Couverture téléphonique : présence réseau vérifiée, Téléphone chargé, Trousse de secours, Véhicules garés dans le sens du départ, Sifflets)
- [C] Pose des panneaux de signalisation de chantier, rubalise, barrières sur les voies d'accès au chantier (RF, chemins de randonnée, ...)
- [C] Consignes DEBROUSSAILLEUSE ou TRONCONNEUSE : Port des équipements de sécurité adaptés : visière grillagée avec atténuateurs (D) ou casque complet (T), gants, pantalon de débroussaillage ou de sécurité (T), chaussures ou bottes de sécurité. Respect des distances de sécurité entre 2 opérateurs Port du pansement compressif sur chaque salarié (T)

(*) Les prescriptions/consignes de sécurité générales relatives à l'exercice de l'activité doivent être respectées.

• Mesures de sécurité en cas d'interventions simultanées ou successives d'entreprises

Aucune mesure de sécurité communiquée

en application de l'article R717-78-1 du code rural et de la pêche maritime et de l'arrêté du 31 mars 2011 modifié

Contractants

La fiche de chantier et son annexe éventuelle doivent être disponibles sur le chantier. Les entreprises intervenantes doivent répercuter les informations y figurant à tous leurs sous-traitants éventuels.

• Intervenants

	NOM	Adresse	Tél.
Donneur d'ordre ONF	UT MONTAGNE NOIRE	M.F. de la Toupinarie 81160 MASSAGUEL	
ONF intervenant - 1	UP MIDI PYRENEES EST	9 lieutenant Paul Delpech 09007 FOIX	

• Dates et signatures

Reconnait avoir pris connaissance de l'ensemble du document, et notamment des informations de sécurité:

	Date	NOM et signature du représentant
ONF	03/02/2026	NOM : Signature :
ONF intervenant - 1	03/02/2026	NOM : Signature :

en application de l'article R717-78-1 du code rural et de la pêche maritime et de l'arrêté du 31 mars 2011 modifié

• Informations générales

Prescripteur : UT MONTAGNE NOIRE (877504)

Vincent FUSTER (/ 07 77 33 73 11)

Producteur : UP MIDI PYRENEES EST (875520)

Damien VIGUIER (/ 07 77 33 66 16)

Prestations à réaliser

• Descriptif et Localisation

Réseau de desserte : entretien des accotements et talus au lamier (réf: 04-GVIN-ACT00)

Forêt domaniale de NORE (DO)

Commune : MAZAMET (81200)

Localisation : RF du Portail de Nore

Total :	Commandé	Un
	1,000	KM

• Prescriptions [P] / Consignes [C] (hors sécurité)

Date de début: 01/07/2026 Date de fin: 31/07/2026

Juillet

Technique
° [P] Hauteur à élaguer et rang de passage : 4-5m
° [P] Modalités de l'intervention : passage du lamier
° [P] Détail du nombre de passages par accotements : 1+1

• Plan(s) d'intervention

Aucun plan d'intervention

en application de l'article R717-78-1 du code rural et de la pêche maritime et de l'arrêté du 31 mars 2011 modifié

Sécurité sur le chantier

• Informations liées aux secours

Numéros d'urgence : 112 [Secours européen] 18 [Pompiers] 15 [SAMU]

Point de rencontre pour sauvetage terrestre (PRS)	• SDIS: PRS 81 114 • Lieu : Le Nord, Intersection (point 1083) CR et PF (MAZAMET) • GPS : (43.447043, 2.454810) • DFCI: GD02E3.2
Couverture téléphonique	• Chantier : ☒ Oui ☐ Non
Consignes d'accès au chantier	Aucune consigne d'accès

• Plan de secours

Aucun plan de secours

en application de l'article R717-78-1 du code rural et de la pêche maritime et de l'arrêté du 31 mars 2011 modifié

• Facteurs de risques

Risques biologiques	• RISQUE : Affections provoquées par les chenilles processionnaires. • RISQUE : Affections provoquées par les piqûres de frelons et autres hyménoptères. • RISQUE : Affections provoquées par les piqûres de vipères. • RISQUE : Borréliose de Lyme, Hantavirose, Encéphalite à tiques (transmises par les tiques). • RISQUE : Echinococcose (transmise par les chiens, chats, renards...). • RISQUE : Leptospirose (transmise par les mammifères, notamment les rongeurs). • RISQUE : Rage.
Risques liés aux ouvrages	• OUVRAGE : Ne pas porter atteinte aux canalisations de transport de fluides. Réaliser DICT. • RISQUE : Chasse. • RISQUE : Chemin balisé. • RISQUE : Ligne électrique aérienne. • RISQUE : Ligne électrique enterrée. • RISQUE : Voie accessible aux véhicules à moteur.
Risques liés à l'état sanitaire du peuplement	Néant
Risques liés à la nature du terrain	• RISQUE : Cours d'eau • RISQUE : Source • RISQUE : Zone humide

• Prescriptions/Consignes de sécurité spécifiques au chantier (*) de secours

- [C] Pose des panneaux de signalisation routière
- [C] EPI pour outil manuel (Chaussures ou bottes de sécurité, Gants, Respect des distances de sécurité entre 2 opérateurs)
- [C] Consignes générales pour SECOURS (Couverture téléphonique : présence réseau vérifiée, Téléphone chargé, Trousse de secours, Véhicules garés dans le sens du départ, Sifflets)
- [C] Pose des panneaux de signalisation de chantier, rubalise, barrières sur les voies d'accès au chantier (RF, chemins de randonnée, ...)
- [C] Consignes DEBROUSSAILLEUSE ou TRONCONNEUSE : Port des équipements de sécurité adaptés : visière grillagée avec atténuateurs (D) ou casque complet (T), gants, pantalon de débroussaillage ou de sécurité (T), chaussures ou bottes de sécurité. Respect des distances de sécurité entre 2 opérateurs Port du pansement compressif sur chaque salarié (T)

en application de l'article R717-78-1 du code rural et de la pêche maritime et de l'arrêté du 31 mars 2011 modifié

(*) Les prescriptions/consignes de sécurité générales relatives à l'exercice de l'activité doivent être respectées.

- **Mesures de sécurité en cas d'interventions simultanées ou successives d'entreprises**

Aucune mesure de sécurité communiquée

en application de l'article R717-78-1 du code rural et de la pêche maritime et de l'arrêté du 31 mars 2011 modifié

Contractants

La fiche de chantier et son annexe éventuelle doivent être disponibles sur le chantier. Les entreprises intervenantes doivent répercuter les informations y figurant à tous leurs sous-traitants éventuels.

• Intervenants

	NOM	Adresse	Tél.
Donneur d'ordre ONF	UT MONTAGNE NOIRE	M.F. de la Toupinarie 81160 MASSAGUEL	
ONF intervenant - 1	UP MIDI PYRENEES EST	9 lieutenant Paul Delpech 09007 FOIX	

• Dates et signatures

Reconnait avoir pris connaissance de l'ensemble du document, et notamment des informations de sécurité:

	Date	NOM et signature du représentant
ONF	03/02/2026	NOM : Signature :
ONF intervenant - 1	03/02/2026	NOM : Signature :